

**CONVENTION DE « MINI STAGES »**  
**Elève de 4ème**  
**Découverte classe 3ème Prépa-métiers**



**LYCEE  
PROFESSIONNEL  
HÔTELIER  
LYCEE DES  
METIERS**  
286, chemin Simone  
BLANC  
30270 Saint-Jean-du-  
Gard

☎ 04.66.85.30.85

Site internet :  
<https://www.lyc-curie-stjeandugard.ac-montpellier.fr>

Dossier suivi par:  
Mme Daux Laurence  
DDFPT

Mme Mélanie PHILIP  
RBDE  
[bde-lp0300041g@ac-montpellier.fr](mailto:bde-lp0300041g@ac-montpellier.fr)  
☎ : 04.66.85.50.15



Etablissement d'Accueil	Etablissement d'Origine
<p>Lycée Hôtelier Marie Curie Lycée des métiers 286, chemin Simone BLANC 30270 ST JEAN DU GARD</p> <p style="text-align: center;"><b>Représenté par :</b> Mme VIALA Danièle, Provisseure</p> <p><b>Personnes responsables des mini stages :</b> Mme PHILIP ou Mme DAUX (DDFPT) Tél : 04.66.85.50.15 // 04 66 85 09 23</p> <p><b>La convention doit être renvoyée signée par toutes les parties 72h au moins avant le mini-stage à l'une des adresses email suivantes :</b> <a href="mailto:bde-lp0300041g@ac-montpellier.fr">bde-lp0300041g@ac-montpellier.fr</a> <a href="mailto:ddfpt.0300041g@ac-montpellier.fr">ddfpt.0300041g@ac-montpellier.fr</a></p>	<p>..... ..... ..... .....</p> <p style="text-align: center;"><b>Représenté par</b></p> <p>..... ..... ..... .....</p> <p style="text-align: center;"><b>Personne responsable des mini-stages</b></p> <p>..... ..... ..... .....</p>

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 :** ( Les nom, prénom, numéro de téléphone et mail sont obligatoires )

L'élève : **NOM** : ..... **Prénom** : .....  
Numéro de téléphone du responsable légal : .....  
Mail du responsable légal : .....

effectuera un mini stage d'observation et d'information au lycée hôtelier Marie Curie, le / / 20 en découverte des métiers de « la Cuisine » et de « Service et Commercialisation ».

Il se présentera à l'Accueil du lycée **à partir de 8h20 et avant 8h30** afin d'être dirigé vers le service de Vie Scolaire pour paiement du/des repas. Puis il sera accompagné au bureau de la Directrice Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT) pour l'intégration en atelier pratique. Celui-ci finira à 15h30 au plus tard.

L'élève prendra son repas au self. **Le prix du repas est de 3,01 €** à régler dès son arrivée **uniquement par chèque** (ordre : Agent comptable du lycée Marie Curie).

**Si un adulte accompagnant (parent, professeur...) souhaite également déjeuner au lycée, le prix du repas est de 8,80 euros et le repas sera pris au restaurant pédagogique si ce dernier est ouvert pendant que le stagiaire œuvrera**, sinon au self.

Il n'est pas possible de déjeuner avec l'élève.

Si l'élève ne respecte pas les articles 2 et 3 ci-contre, le Lycée Marie Curie se réserve le droit de refuser l'accès aux ateliers, et de contacter le représentant légal pour qu'il vienne chercher l'enfant.

**Article 2 :** L'élève devra respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. Le lycée exige du stagiaire une tenue et un comportement irréprochables. L'élève devra ainsi se présenter au lycée dans une tenue spécifique, adaptée aux ateliers professionnels telle que suivant :

- . pantalon noir en toile ou jean,
- . chaussettes noires et chaussures noires unies,
- . haut blanc uni (tee-shirt ou chemise) sans décolleté et couvrant l'ensemble du buste.

(Ne pas envisager d'achat spécifique pour cette journée.)

**⚠ :** *En aucun cas, l'élève ne doit se présenter avec un short, un pantalon de jogging, un cargo, un pantalon troué ou déchiré, un haut décolleté ou découvrant le ventre, ni un couvre-chef (casquette, bob ou autre) !*

Durant le mini stage, l'élève stagiaire est soumis aux règles en vigueur au Lycée Marie Curie, notamment en matière de sécurité, d'horaires, de discipline et de courtoisie. L'élève en stage demeure attaché à l'établissement scolaire d'origine.


**Article 3 :** Les élèves doivent se présenter en atelier en respectant les règles d'hygiène et de sécurité exigées par la profession :

- . les cheveux longs doivent être attachés,
- . le port de bijoux et de piercings est strictement interdit,
- . les ongles doivent être courts et non vernis.

**Article 4 :** L'élève reste sous statut scolaire pendant tout le déroulement du stage. Une assurance a été contractée auprès de la MAIF par l'établissement d'accueil. Le stagiaire doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

**Article 5 :** L'accueil de l'élève ne sera pas possible si la convention n'a pas été retournée par mail 72 heures avant le jour convenu, signée par le chef d'établissement d'origine et le responsable légal.

Fait à ....., le .....

Le chef d'établissement d'origine	Le responsable légal de l'élève	La proviseure du Lycée Marie Curie
Date :	Date :	Date :
Signature :	Signature :	Signature :
		 <p>Danièle Viala</p>

**COUPON À NE REMPLIR QUE POUR RÉSEVER LE REPAS DES ACCOMPAGNANTS DU STAGIAIRE AU SEIN DU LYCEE**

Date du mini-stage :

NOM et Prénom du stagiaire :

Nombre de repas d'accompagnants souhaités être pris au Lycée :

Prix unitaire : 8,80 €      Montant total à payer pour les accompagnants :

Signature du responsable légal :